



Saison 2023/2024

Procès-verbal n°09 du Comité Directeur

Réunion du :	Jeudi 21 décembre 2023
A :	18h30 à la Maison du Football
Présidence :	M. Michel SORNAY
Présents :	MM. Emmanuel ANGONIN ; Patrice ANTHONIOZ ; Jacky BANDERIER ; Antoine CONVERSEZ ; Philippe DUPREZ ; Denis JACQUES ; Alain MAUBEY ; Jean-Louis MONNOT ; Eric PATENAT ; Nicolas THABARD et Didier VINCENT
Représenté :	
Excusés :	MME. Elodie MYOTTE-MOILLER MM. Mohamed EL OUAZZANI, Philippe FLOCHON, Mikaël LUCAS et Michel MONIOTTE
Assistent à la séance :	MM. Ludovic CORNEBOIS ; Clément JAILLET, Sébastien HARMAND et Paul MEUNIER

1. Approbation des derniers PV

Le Comité Directeur procède à l'approbation des procès-verbaux des réunions suivantes :

- ✓ PV N°08 du Comité Directeur du 21 novembre 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Condoléances / Remerciements / Félicitations / Encouragements

2.1. Décès :

L'ensemble du Comité Directeur du District adresse ses condoléances à la famille de Jean GALLIOZ pour le décès de son épouse et à Nicolas THABARD pour le décès de son grand-père.

2.2. Remerciements :

Le Comité Directeur adresse ses remerciements à ECLA et à la commune de Damparis pour le prêt des salles pour le Noël du Futsal.

2.3. Félicitations :

Le Comité Directeur adresse ses félicitations

- ✓ Aux récipiendaires des médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif :
 - Or : Alain BOUVIER ; Gérard DEBOVE et Michel SORNAY ;
 - Argent : Michele BARRAUX ;
 - Bronze : Céline NEFZAOUI ; Sylvain PELICCIOLI ; Willy WESNOKER ;
- ✓ Aux récipiendaires des Trophées Jurassiens :
 - Longue Carrière sportive et dirigeant : Christian LEGRAND ;
 - Jeune Educateur(trice) : Vincent COGHETTO et Nina COMTE ;
 - Jeune Arbitre : Romain JUPILLE et Mila TEIXEIRA
 - Bénévole de l'Année : Jean Claude PAGET
- ✓ A Nolan FERRO et Arthur TCHAPTCHET pour leur participation à la finale de la Coupe du Monde U17 en Malaisie.



3. Informations du Président

3.1. Point de situation sur les licences :

9 900 licences au 21 décembre. En projection, on pourrait être à 10 400 à la fin de la saison. Le plus haut chiffre pour le District était 10 265 en 2007/2008 quand les licences étaient encore gérées manuellement, avec l'édition de licences de personnes qui ne souhaitaient pas forcément renouveler.

Le Président Michel SORNAY présente différents tableaux montrant les principales variations selon différents indicateurs.

Le taux d'implantation moyen du football dans la population jurassienne est de 4,3% (Hommes 7,4% et Femmes 1,3%) Il apparaît clairement que les licenciées féminines ont largement compensé les défections des masculins.

Quelques indicateurs sont à surveiller et nécessitent un plan de surveillance

- ✓ Le nombre de nouvelles licences c'est-à-dire notre attractivité et notre capacité d'accueil
- ✓ Le nombre de licences de U16 à U18
- ✓ Le nombre de licences U13F à U12F
- ✓ Le nombre de licences techniques
- ✓ Le nombre de licences seniors

3.2. Assemblée Générale d'hiver de la FFF (16/12/23) :

Le Président apporte quelques commentaires sur les sujets traités.

3.3. Appel du FC Saint-Lupicin auprès du Tribunal Administratif :

Appel des décisions de la commission d'appel et de la commission de discipline du District pour les joueurs et dirigeants sanctionnés du club de Saint-Lupicin. Le District a 2 mois pour rendre son mémoire relatif à ces décisions.

3.4. Dotations pour les élus du Comité Directeur :

Lors du dernier bureau, il a été décidé que les Elus seront dotés de sweats NIKE bleu ciel.

3.5. Soirée des Dirigeantes :

Une soirée des dirigeantes sera organisée en Mars ou Avril (date à confirmer). Le but est de faire en sorte que les dirigeantes et éducatrices se retrouvent et échangent ensemble pour aborder différents sujets notamment sur les thématiques de la place de la femme dans le football et de la mixité.

3.6. Matchs des Equipes de France contre l'Allemagne :

L'équipe de France Féminine affronte l'Allemagne, le vendredi 23 février 2024 à Lyon, dans le cadre de la Ligue des Nations et l'équipe de France Masculine affronte l'Allemagne en match amical, le samedi 23 mars 2024 à Lyon.

Le District souhaiterait organiser un bus pour chacun de ces matches. Le Comité Directeur valide ce projet.

3.7. Journée Nationale des Bénévoles 23/03 :

Le District doit désigner 5 bénévoles pour participer à cette journée, qui aura lieu à Lyon (et non à Paris - cause JO 2024) au Groupama Stadium à l'occasion du match amical France - Allemagne.

3.8. Remise de Labels :

Les remises de Labels et dotations auront lieu dans le 1^{er} trimestre 2024. Les premières dates sont fixées :

- ✓ Le 05/01 : FCC La Joux Nozeroy
- ✓ Le 06/01 : FC Molay
- ✓ Le 16/01 : US Coteaux-de-Seille
- ✓ Le 25/01 : FC Champagnole
- ✓ Le 31/01 Bresse Jura Foot
- ✓ A déterminer : RC Lons et RC Angillon

Le Président sollicite les membres du Comité Directeur pour l'accompagner lors des remises.



3.9. Règlement des Obligations

Modification des Règlements des Obligations des clubs à compléter, suite à l'Assemblée Générale de la Ligue. Le texte voté par anticipation à l'Assemblée Générale du District doit être amendé en fonction de ces aménagements.

Le Comité Directeur valide la mise à jour.

4. Finances

4.1. Confirmation pouvoir du Président et du Trésorier :

« En vertu des articles 13.3, 13.6, 14.3 et 15.2 des statuts du District du Jura de Football en termes de gestion des finances, l'Assemblée Générale (élection au scrutin de liste) et le Comité Directeur sont habilités à définir les pouvoirs de chacun.

Les décisions prises précédemment sont confirmées. Ainsi le Président, Michel SORNAY, et le Trésorier, Alain MAUBEY, sont habilités à effectuer toutes les démarches référant à la gestion financière et comptable de la structure ; et notamment effectuer les démarches à récupérer auprès de la CDC, les fonds autrefois détenus sur un compte à la Banque Postale »

4.2. Dettes :

- ✓ 2 Clubs n'ont pas payé à la suite des relances : Choisey et Beaufort ;
- ✓ 3 clubs ont demandé des étalements : PS Dole Crissey, RC Lons et Saint-Lupicin FC ;
- ✓ Relance facture pour des mini-buts : FR Archelange Grédisans Menote

5. Sportif

5.1. Retour sur le Noël du Futsal :

Les plateaux Futsal de Noël se sont déroulés à Lons-le-Saunier, toute la journée, et Damparis, le matin. 200 jeunes y ont participé.

Le Secours Populaire a été associé à ces plateaux et chaque jeune participant devait apporter un jouet. Les retours des bénévoles et de l'association Secours Populaire sont positifs.

5.2. Date butoir pour les engagements de 2^{ème} partie de saison :

Les clubs qui souhaitent engager une ou des nouvelles équipes dans les compétitions ci-après peuvent le faire en adressant un courriel au secrétariat du District (secretariat@jura.fff.fr) jusqu'au 31 janvier 2024 au plus tard :

- ✓ Seniors masculins : 5^{ème} Division (Coupe de l'amitié jusqu'au 06/01)
- ✓ Féminines : 1^{ère} et 2^{ème} Division Seniors ; Coupe U18F ; Coupe U15F
- ✓ Jeunes : U18 D2 ; U15 D2 ; U13 D3 ; U11 ; U9 ; U7



5.3. Demande de Jura Sud Foot en date du 17/11/2023 :

Le ven. 17 nov. 2023 à 11:02, molinges jurasudfoot <molinges-jurasudfoot@lbf-club.fr> a écrit :

Bonjour,

Dans le but d'obtenir à nouveau le label Elite (obligatoire pour notre équipe fanion) cette saison, nous devons répondre à un certain nombre de critères dont celui d'avoir une équipe U16-U19F inscrite dans une compétition.

Or, actuellement nous n'avons pas d'équipe dans cette tranche d'âge.

Par conséquent, nous souhaiterions engager une équipe appelée "U16F" en championnat U15D2 garçons en foot à 8 pour la deuxième partie de saison. Nos joueuses U16F, U15F et U14F pourront participer à cette compétition et nous remplirons les critères incontournables du label. Les joueuses U13F peuvent-elles prendre part au championnat U15 garçons ?

Toutefois, nous ne pourrions pas maintenir une équipe dans le championnat critérium U15F, nous ne ferons pas d'engagement sur cette compétition en deuxième phase.

Afin que cette équipe ait le nombre minimum requis de rencontres effectuées (8), nous souhaiterions s'engager également en coupe U18F départementale. Pouvez-vous nous confirmer cette inscription ?

Nous vous remercions par avance pour l'importance que vous donnerez à notre demande.

Le Comité Directeur du District, considérant

- ✓ Le règlement du championnat U15 masculin : « *Les championnats U15 du District sont accessibles ... aux joueuses U16F, U15F et U14F (les joueuses U13F ne sont pas admises).* »
- ✓ Le règlement du critérium départemental U15F, article 3.2 Phase printemps : « *Les clubs engagés en première phase le seront automatiquement en seconde phase sauf avis contraire de leur part.* »
- ✓ Le règlement des coupes départementales féminine : « *Les Coupes Départementales "football à 8" sont ouvertes aux équipes non inscrites en championnat "football à 8" à condition que les joueuses soient toutes licenciées FFF.* »

Le Comité Directeur du District prend connaissance de l'avis de la Commission Jeunes et de la Commission Féminine suite à ces demandes et cette situation.

Le Comité Directeur du District regrette qu'un club du niveau de Jura Sud Foot n'ait pas anticipé cette situation dès le début de saison, au regard des exigences des labels.

Le **Comité Directeur émet un avis favorable** pour l'engagement de l'équipe **dénommée U16F** en championnat U15 à 8 et en Coupe U18 F à 8 **et entérine** le non-engagement en 2^{ème} phase de l'équipe U15F,

Le **Comité Directeur**

- ✓ Rappelle que les licenciées U13F ne pourront pas participer au championnat U15 masculin à 8. Elles devront être intégrées aux équipes disputant les championnats U13 masculin,
- ✓ Alerte le club de Jura Sud Foot sur l'incertitude de l'organisation de la coupe U18F à 8, présentant seulement 3 équipes engagées

5.4. Demande du FC Septmoncel en date du 19/12/2023 :

Le FC Septmoncel souhaite engager une équipe en D5 pour la 2^{ème} partie de saison. Le stade du Replan n'étant pas homologué, le FC Septmoncel, dans un courriel du 19 décembre 2023 demande à disputer l'ensemble de ses matchs à l'extérieur.

Après avis de la Commission Sportive, le **Comité Directeur émet un avis favorable** pour que le FC Septmoncel dispute l'ensemble de ses matchs à l'extérieur.



6. Contrôle administratif

6.1. Situation absence Assemblée Générale :

Les dispositions financières du District prévoit des amendes en cas d'absence lors de l'Assemblée Générale. Ainsi, lors de l'établissement du relevé n°2 de janvier 2024, il sera fait application de ces dispositions dans les conditions ci-dessous :

- ✓ **P.5 Club non représenté et absent aux Assemblées de District (50€)** : FC Arlay ; AS Cernans ; US Chapelle Voland ; S3 Academy de Dole ; FC de Molay ; FC Petite Montagne ; FC Pont de la Pyle ; FC Saint-Lupicin ; AS Souvans Nevy ; US Trois Monts
- ✓ **P.7 Club représenté et absent aux Assemblées de District (20€)** : AS Aromas ; Grandvaux Foot ; AS PTT Grand Lons ; FC Rochefort Athletic ; FC Septmoncel

6.2. Contrôle administratif des obligations de déclaration des dirigeants par les clubs :

Les services administratifs du District ont opéré un contrôle sur les obligations de déclaration des clubs.

Pour rappel, les clubs ont l'obligation de désigner, dans l'application Footclubs, onglet « Membres du Club » (menu Organisation). Ces membres doivent obligatoirement être licenciés :

- Président
- Trésorier
- Secrétaire Général
- Correspondant
- Référent Arbitre
- Référent Féminin (si engagement d'au moins une équipe féminine)
- Référent Covid
- Référent Projet club / Label (si engagement dans les démarches)
- Responsable Technique Féminin (si engagement d'au moins une équipe féminine – *il peut s'agir de la même personne que le Référent Féminin mais il doit bien y avoir 2 désignations distinctes*)
- Responsable Technique Jeunes (U13 à U18 – *si au moins une équipe dans une de ces catégories*)
- Responsable Technique Ecole de Foot (U6 à U11 – *si au moins une équipe dans une de ces catégories*)
- Responsable Technique ou Educateur (1 personne par catégorie)

Les coordonnées de ces personnes doivent être diffusables et mises à jour chaque année.

Par ailleurs, pour les clubs à obligations d'encadrement (Seniors M D1 ; U15 D1 à IS ou R2 ; U13 D1 à IS ou R2), il convient de désigner l'éducateur responsable de l'équipe soumise à obligations dans l'onglet « Educateur du Club » (menu Organisation).

Chaque club a été informé individuellement des manquements par courriel en date du 12 décembre 2023, avec une date butoir de mis à jour au **31 décembre 2023**. Il a également été rappelé qu'en cas de non-respect de ces obligations, des sanctions financières peuvent être appliquées.

Le contrôle a porté sur l'ensemble des 63 clubs et 3 groupements de jeunes. 100% des clubs étaient en défaut. Les dispositions financières du District prévoit 40€ d'amende par personne non-désigné dans Footclubs.

Au cours du contrôle, plusieurs problématiques ont été rencontrées :

- Les extractions Excel ne permettent pas de vérifier précisément le respect des obligations. Il faut donc exercer un contrôle manuel
- Certains membres identifiés sont non-licenciés
- Certaines fonctions sont non diffusables
- Certaines coordonnées sont non diffusables
- Il y a une confusion entre le Référent Féminin et le Responsable Technique féminin, certaines fois, il n'y a qu'un des deux champs renseignés



- Il y a une confusion entre le Responsable Technique Jeune (U13-U18) et le Responsable Ecole de Foot (U6-U11)
- Il y a une confusion entre la fonction de Responsable Technique, d'Educateur et de Dirigeant
- Il y a une confusion entre la déclaration dans l'onglet « Membres » et l'onglet « Educateur »

Au 20 décembre, 33 clubs se sont mis à jour et 7 se sont mis partiellement à jour. Un 2^{ème} rappel avait été fait le 19 décembre.

Prochain Bureau, le lundi 15 janvier 2024 à 18h30, à la Maison du Football.
Journée des Passionnés, le samedi 20 janvier 2024, à 11h30, à la salle des fêtes de Montmorot
Prochain Comité Directeur, le mercredi 24 janvier 2023 à 18h30, à la Maison du Football.
Assemblée Générale Elective, le vendredi 28 juin 2024, à Ney, horaire à déterminer

Nicolas THABARD
Secrétaire Général

Michel SORNAY
Président